LIVRET D'ACCUEIL

CLINIQUE **MATHILDE**

Chirurgie
Maternité
Médecine
Cancérologie

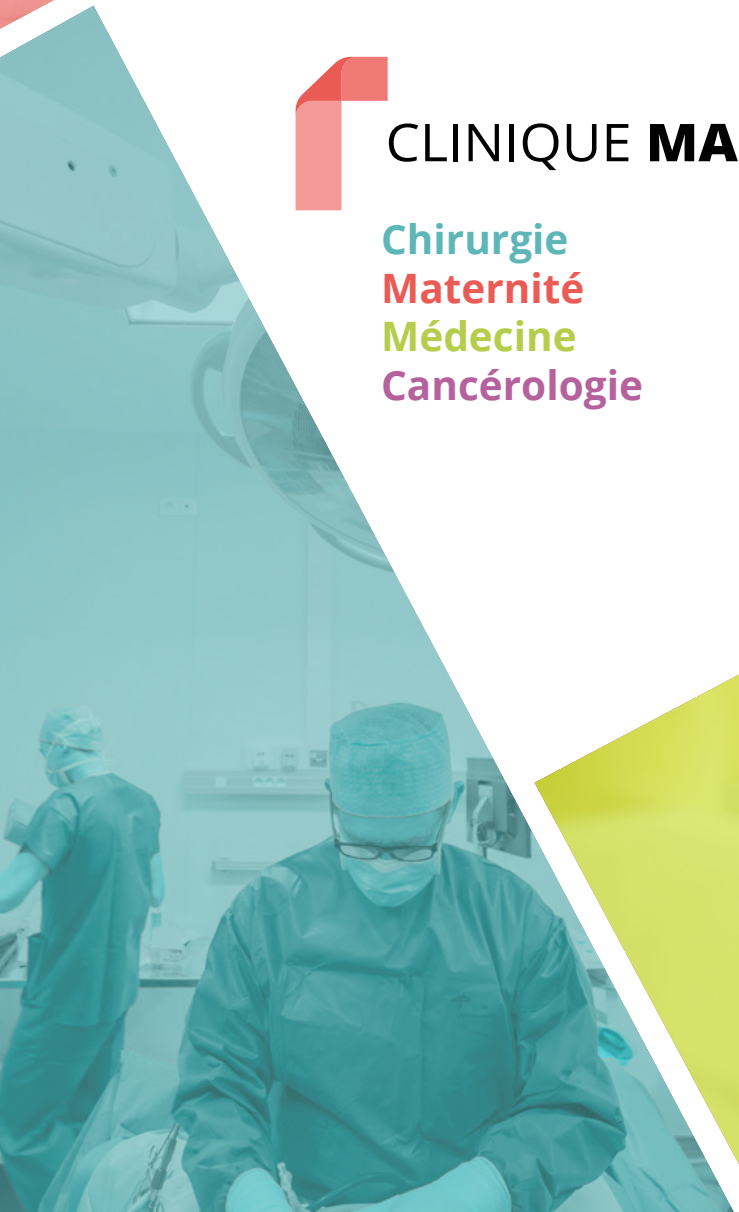

Édito

Vous avez choisi la clinique Mathilde et nous vous en remercions.

Notre établissement est un acteur de santé de référence au sein du territoire. Elle propose une offre de soins pluridisciplinaires en chirurgie, médecine, obstétrique et cancérologie avec 297 lits, places et postes installés.

Nos priorités permanentes sont la qualité et la sécurité des soins dans un environnement accueillant et professionnel.

Nous avons notamment pour ambition :

- d'aller plus loin dans la prise en charge du patient, dans son information et dans l'intégration de son entourage.
- de poursuivre la mise en œuvre de notre démarche de prise en charge globale et coordonnée du patient avant, pendant et après son séjour au sein de notre établissement.

Au nom des Personnels et des Praticiens de notre établissement, je vous souhaite une bonne lecture de ce livret en espérant qu'il vous apporte les informations et services attendus.

Bien cordialement.

Le Directeur de la Clinique Mathilde

Sommaire

BIENVENUE **4-5**

LA CLINIQUE EN QUELQUES MOTS **6**
- NOS ÉQUIPEMENTS 7
- NOS COMPÉTENCES 7
- NOS SERVICES 8

VOTRE INSCRIPTION **9**

PERSONNE DE CONFIANCE **11**

VOTRE SÉJOUR À LA CLINIQUE **12**

VOTRE SORTIE DE LA CLINIQUE **16**
- QUESTIONNAIRE DE SORTIE 17

CHIRURGIE AMBULATOIRE **19**
- AVANT VOTRE INTERVENTION 20
- LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION 20
- APRÈS VOTRE INTERVENTION 21
- APRÈS LA SORTIE 21

LES SOINS EXTERNES **22**

LA BIOTHÉRAPHIE **23**

UNITÉ DE MÉDECINE ET DE CHIMIOTHÉRAPIE **24**
- SOINS DE SUPPORT 25
- SOINS DE QUALITÉ 25
- DOCTRINE 26

SERVICE DE MATERNITÉ **27**
- EN ATTENDANT VOTRE ENFANT 27
- DÈS QUE VOTRE ENFANT S'ANNONCE 28
- SERVICES PROPOSÉS 29
- RECOMMANDATION 29
- VOTRE SORTIE 29

DEMARCHE QUALITÉ **30**
- CME 30
- CLIN 31
- CLUD 32
- PHARMACOVIGILANCE 32
- LES COMITÉS 33

CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE **36**

DROITS ET INFORMATIONS **38**
- ARTICLES DE LOI 38
- MÉDICAMENTS DÉRIVÉS DU SANG 40
- TRANSFUSION DE PRODUITS SANGUINS LABILES 41
- RAPPELS 44

PLAN DE LA CLINIQUE **43**

Bienvenue
à la Clinique Mathilde

Ce livret d'accueil a été spécifiquement conçu pour vous afin de faciliter vos démarches administratives et de répondre à vos principales préoccupations pendant votre séjour.

L'équipe médicale, l'ensemble du personnel et la direction générale mettront tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions et vous donner les informations nécessaires tout au long de votre hospitalisation.

La clinique Mathilde a été créée en 2002 de la réunion de 3 cliniques par une équipe de médecins engagés à réaliser une structure médicale unique et cohérente entièrement adaptée aux attentes des patients.
Depuis déjà plus de 15 ans, nous faisons le choix de concentrer tous nos efforts sur une médecine de pointe en conservant une dimension humaine et investissons dans les meilleures avancées technologiques.

Nos priorités permanentes sont la qualité et la sécurité de vos soins dans un environnement accueillant.

Ainsi, nous nous engageons à être présents à vos côtés lors des différentes étapes de votre hospitalisation.

Nous vous souhaitons un bon séjour à la Clinique Mathilde.

La clinique en quelques mots

Parce qu'être hospitalisé n'est jamais un moment facile, la Clinique Mathilde entend conjuguer humanisme et professionnalisme pour vous assurer la meilleure prise en charge. Quels que soient les services qui vous accueillent, médecine, cancérologie, chirurgie, chirurgie ambulatoire, maternité, vous serez pris en charge par des équipes médicales et soignantes performantes et motivées.

La Clinique Mathilde, c'est 35 000 séjours hospitaliers, 25.000 interventions, 2500 accouchements et plus de 300.000 consultations.

Toutes les spécialités médicales, chirurgicales et obstétricales y sont exercées (cf. annuaire pages suivantes). Pour accueillir patients, visiteurs et consultants, un parking payant est à disposition.

NOS équipements

Le bloc opératoire
équipé des meilleures technologies dispose de **20 salles d'opération**

- bloc principal : **13 salles**
- bloc d'ophtalmologie : **3 salles**
- bloc d'endoscopie : **4 salles**

Technologies : Robot Da Vinci, lasik, ...

Le bloc obstrétical
de 7 salles de naissance, un espace physiologique et une unité Kangourou.

Un service d'imagerie médicale
de dernière génération, intégrant IRM et scanner, un pôle d'imagerie de la femme,

Un laboratoire d'analyses médicales

Un plateau de kinésithérapie

NOS compétences

Cancérologie

La clinique Mathilde est autorisée pour toutes les activités chirurgicales et chimiothérapiques de traitement des cancers.
La mise en place des soins de support (consultation d'annonce, programme personnalisé de soins, psychologue,socio-esthéticienne, consultation de diététique, massage et kinésithérapie)
Un institut du Sein a été créé, et une infirmière d'annonce dédiée est à votre disposition pour répondre à vos questions sur le diagnostic et la thérapie

Assistance Médicale à la Procréation :

Une unité d'assistance médicale à la procréation (AMP) incluant les activités d'ovocytes, de ponction de spermatozoïdes, de fécondation in vitro avec ou sans micromanipulation (ICSI) est installée au sein de l'établissement.

Les biothérapies

sont utilisées depuis 2006 à la Clinique Mathilde, essentiellement dans les maladies inflammatoires chroniques intestinales et en rhumatologie.

NOS *services*

Dotée de 291 lits et places, la Clinique Mathilde dispose de toutes les disciplines médicales, chirurgicales et obstétricales :

Les services de chirurgie

125 lits d'hospitalisation complète et 91 places de chirurgie ambulatoire.

- Chirurgie Orthopédique
- Chirurgie Pédiatrique
- Chirurgie Urologique
- Chirurgie Gynécologique et Mammaire
- Chirurgie Digestive et viscérale
- Chirurgie de l'Obésité
- Chirurgie O.R.L.
- Chirurgie Ophtalmologique
- Chirurgie Dentaire
- Chirurgie Vasculaire
- Chirurgie maxillo-faciale
- Chirurgie Plastique et Réparatrice

Un service de médecine

incluant un secteur de soins palliatifs

Une unité de chimiothérapie ambulatoire (16 places)

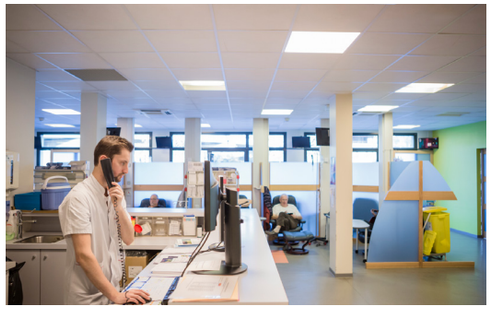

Une unité de Soins Externes

Un service de maternité

de 59 lits incluant 6 lits de Néonatalogie (Niveau 2)

Votre *inscription*

Aprés confirmation de votre hospitalisation avec votre chirurgien en consultation, vous devez obligatoirement :

Prendre rendez-vous avec l'anesthésiste :

La consultation d'anesthésie est obligatoire. Elle doit avoir lieu avant votre intervention. **Sans cette consultation, l'intervention sera reportée.**

En sortant de votre consultation avec l'anesthésiste, vous inscrire auprès de l'accueil de la Clinique

Justificatifs indispensables à votre inscription :

- Carte d'assuré social ou carte vitale et attestation de droits ouverts
- Carte de mutuelle, prise en charge ou
- Carte CMU

Le cas échéant :

- Feuille d'accident du travail en trois volets délivrés par l'employeur
- Carte européenne de santé
- Aide médical d'Etat

Si le patient est mineur ou sous tutelle :

La présence d'un parent ou du tuteur est obligatoire lors des formalités d'admission. Il lui sera demandé de signer l'autorisation d'opérer en cas d'intervention, et de justifier de son identité (pour les mineurs, l'autorisation d'opérer doit être signée par les deux parents).

Accompagnant

Un proche peut être autorisé à séjourner avec vous durant votre hospitalisation selon nos disponibilités si vous êtes en chambre particulière. Vous devez le préciser et demander les conditions lors de votre inscription.

Confidentialité

Si vous souhaitez que votre présence à la clinique ne soit pas divulguée, signalez-le à l'accueil dès votre admission.

Un séjour en maison de convalescence peut se révéler nécessaire. Votre chirurgien en fera la demande. Il est conseillé d'effectuer cette démarche avant votre hospitalisation en raison du peu de places disponibles.

Le jour de l'entrée

Merci de vous munir
des éléments suivants :

- **Le questionnaire pré-anesthésique,** remis à la consultation, rempli par vous-même ou avec l'aide de votre médecin traitant.
- **Votre dossier d'hospitalisation**
- **Votre carte de groupe sanguin.**
- **Votre ordonnance** nous informant de vos traitements en cours
- **Votre carnet de santé**
- **Votre pièce d'identité**
- **Le formulaire de consentement** éclairé remis par le médecin et les formulaires de désignation de la personne de confiance et de la personne à prévenir. Selon le Code de la Santé Publique, une personne de confiance doit être obligatoirement désignée.
- **Vos radiographies, examens de laboratoires ou tous autres résultats en rapport avec votre hospitalisation.**
- **Prévoir vos effets personnels,** chemises de nuit ou pyjamas, serviettes de toilettes, gants, trousse de toilette...

Personne de confiance

Elle est à différencier de la personne à prévenir : la personne de confiance peut être inscrite au nombre des personnes à prévenir ; par contre, les personnes à prévenir n'ont pas vocation à jouer le rôle de personne de confiance.
Sa mission première est d'exprimer les souhaits du malade dans les situations où celui-ci n'est pas en état de le faire. Toutefois, il convient de préciser que les professionnels de santé ne sont pas tenus par l'avis de la personne de confiance. En effet, elle n'a pas vocation à donner un consentement aux soins au nom de la personne malade. La seconde mission de la personne de confiance est d'accompagner le patient au cours de ses démarches. De plus, elle peut assister aux entretiens médicaux si la personne malade le désire. L'objectif est de permettre au patient d'être soutenu moralement alors même qu'il prend connaissance d'informations concernant sa santé.

JE DÉSIGNE
comme personne de confiance :

NOM, PRÉNOM : ..... **TÉLÉPHONE :** .....

JE DÉSIGNE
comme personne à prévenir :

NOM, PRÉNOM : ..... **TÉLÉPHONE :** .....

Votre séjour à la clinique

Accueil

Vous pouvez joindre l'hôtesse d'accueil en faisant le 9 sur sur le téléphone de votre chambre

Multimédia

La clinique vous propose plusieurs forfaits, pour disposer durant votre séjour, d'un accès au téléphone, télévision et internet illimité (Voir Tarifs)

Chambre

C'est à l'occasion de votre inscription que vous pouvez émettre votre souhait. La clinique vous propose des chambres particulières (voir Tarifs) ou des chambres doubles. Nous mettons tout en œuvre pour répondre à votre demande, **dans la limite des places disponibles le jour de votre arrivée.**

Objets de valeurs, Argent

Evitez d'apporter des objets de valeurs et des liquidités importantes à la clinique. Chaque chambre est équipée d'un coffre individuel à code, pensez à y déposer vos objets de valeur lorsque vous quittez votre chambre.
La clinique ne saurait être responsable des objets non déposés dans ce coffre.

Personnel

Vous pouvez identifier le personnel de la clinique grâce à la couleur du liseré de leur tenue :

- **infirmière**
- **aide-soignante**
- **sage-femme**
- **auxiliaire de puériculture**
- **agent de service hospitalier**

La sonnette vous permet de les joindre en permanence.

Parking

L'accès au parking est payant. La clinique dégage toute responsabilité en cas de vol ou dégradation commis sur le parking.

Recommandations

La clinique doit rester un lieu de repos pour les patients. Nous vous remercions d'observer le silence dans les couloirs.
Les plantes et fleurs sont interdites dans les services de soins, plus particulièrement après une intervention chirurgicale, car elles peuvent être source d'infection. Il en est de même pour les animaux.
Nous vous remercions de bien vouloir en informer vos proches.

Protection des mineurs et des majeurs sous tutelle

Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle sont délivrées au titulaire de l'autorité parentale ou au tuteur. Cependant, le professionnel de santé doit informer les intéressés de manière adaptée à leur maturité ou à leur discernement et doit les faire participer, dans la même mesure, à la prise de décision les concernant.
Pour les patients mineurs, le médecin peut se dispenser d'obtenir le consentement des titulaires de l'autorité parentale, si le mineur s'oppose expressément à leur consultation. Le médecin doit cependant, dans un premier temps, s'efforcer d'obtenir le consentement du mineur à cette consultation. Si le mineur maintient son opposition, il devra néanmoins se faire accompagner par une personne majeure, pour que le médecin puisse mettre en œuvre le traitement ou l'intervention.

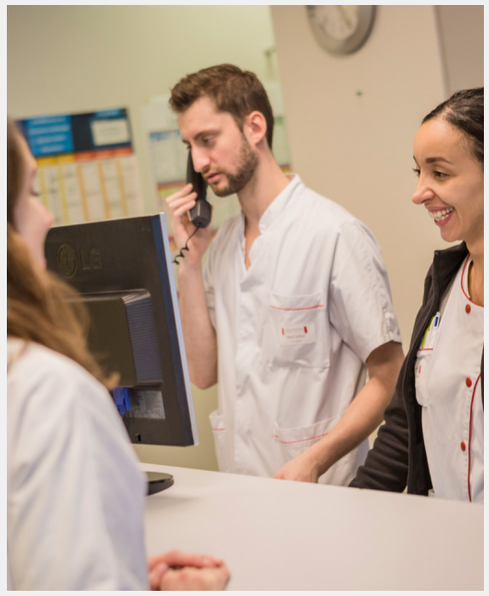

Repas

Un menu vous sera présenté par le personnel de restauration ainsi que les possibilités de changement. Si vous avez un régime prescrit ou particulier, signalez-le à l'infirmière dès votre arrivée.

Les repas sont servis à partir de :
Petit-déjeuner : 7h30
Déjeuner : 12h
Dîner : 18h45

Tabac

Il est formellement interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte de la clinique. Un espace dédié aux fumeurs est à votre disposition à l'entrée de la clinique.

Coiffeur

Sur votre demande auprès de l'équipe soignante, vous pouvez bénéficier des services d'un coiffeur ou faire appel au coiffeur de votre choix

Incendie

Pour votre propre sécurité, vous êtes invités à prendre connaissance des consignes de sécurité incendie de la clinique.
Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'établissement et d'utiliser du matériel électrique personnel, à l'exception de rasoirs.
En cas de découverte d'un feu, de fumée ou d'odeur de brûlé : prévenir immédiatement le personnel, conservez votre calme, restez dans votre chambre et suivez les instructions du personnel de l'établissement.

Traitement médical personnel

Si vous devez prendre des médicaments pour une affection autre que celle qui a motivé votre hospitalisation à la clinique, vous devez en informer le médecin en charge de votre hospitalisation et lui fournir vos ordonnances.

Courrier

Vous pouvez recevoir du courrier pendant votre séjour. Nous vous conseillons néanmoins d'inviter vos correspondants à bien préciser le numéro de votre chambre. Vous pouvez également déposer votre courrier affranchi à l'accueil ou le remettre à l'équipe soignante qui fera le nécessaire.

Culte

Un ministre du culte peut vous rendre visite. Il vous suffit d'en exprimer le souhait auprès de l'équipe soignante.

Visites

Les visites sont autorisées de 13h à 20h afin de faciliter les soins et le repos des patients. Il est recommandé d'éviter les visites trop longues ou en groupe qui fatiguent le patient ainsi que son voisin de chambre.

Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis dans les chambres.

Interprète

Une liste des personnes parlant des langues étrangères est disponible.

Urgences

La clinique ne dispose pas de service d'urgence. Cependant, en cas de problème post-opératoire, vous pouvez contacter, en priorité, le secrétariat de votre médecin ou le standard de la clinique, ouvert en permanence.

Transports

Pour pouvoir être pris en charge par l'Assurance Maladie, les transports sanitaires (ambulances, VSL, ...) doivent être prescrits par votre médecin.
L'infirmière de votre service peut se charger d'appeler pour vous l'ambulancier de votre choix.

Votre sortie de la clinique

Les sorties s'effectuent **après visite et accord de votre médecin..**

Seul votre praticien est compétent pour fixer le jour de votre départ.

Si vous décidez de quitter l'établissement sans l'accord de votre médecin, vous devez signer une décharge dégageant la clinique et les praticiens de toute responsabilité concernant les conséquences et risques éventuels de votre décision.

L'infirmière vous remettra les ordonnances et tout document relatif à la poursuite du traitement en cours.

Après avoir quitté votre chambre, présentez-vous à l'accueil.
Il vous sera remis :

- 2 bulletins d'hospitalisation à remettre à votre employeur et à votre Caisse de Sécurité Sociale (pour justifier l'arrêt de travail pendant votre hospitalisation) ;
- la facture normalisée « S3404 » réclamée par certaines mutuelles vous sera adressée ultérieurement à votre domicile.

Il vous sera réclamé, le cas échéant, le règlement de votre participation mutuelle ou de vos prestations hôtelières.

Il est important pour nous de connaître vos impressions sur les conditions de votre séjour.
Un questionnaire de sortie est disponible. Il vous suffira de le déposer à l'accueil, avant votre départ ou nous le retourner par courrier.

Questionnaire De sortie

Vous venez d'effectuer un séjour à la clinique Mathilde. Votre avis nous intéresse afin d'améliorer nos prestations.

Toutefois, tout au long de votre séjour, vous pouvez contacter la surveillante pour lui faire part de vos problèmes.

VOS IMPRESSIONS sur l'accueil

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas du tout d'accord
Le personnel à la réception vous a paru :				
• Courtois	◯	◯	◯	◯
• Efficace	◯	◯	◯	◯
Le personnel à l'admission vous a paru :				
• Courtois	◯	◯	◯	◯
• Efficace	◯	◯	◯	◯

	Très complètes	Plutôt complètes	Plutôt incomplètes	Très incomplètes
Les informations apportées à l'admission vous ont semblé	◯	◯	◯	◯

	Oui	Non
Les délais d'attente étaient-ils raisonnables		
• A l'accueil	◯	◯
• A la consultation du médecin	◯	◯

Vos remarques :

VOS IMPRESSIONS sur le séjour

	Très bonne	Suffisante	Faible	Inexistante
Le personnel médical (médecin) vous a-t-il apporté :				
• Information concernant votre maladie ou votre intervention	◯	◯	◯	◯
• Réponses médicales aux questions posées	◯	◯	◯	◯
• Disponibilité du médecin	◯	◯	◯	◯

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas du tout d'accord
Le personnel soignant (aide-soignante, auxiliaire de puériculture, infirmière, sage-femme) était-il pour vous :				
• Disponible	◯	◯	◯	◯

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas du tout d'accord
• Attentionné	◯	◯	◯	◯
• Efficace	◯	◯	◯	◯
• Respectueux de votre intimité	◯	◯	◯	◯
• Respectueux de la confidentialité	◯	◯	◯	◯

Traitement de la douleur :	Parfaitement	Partiellement	Pas du tout	Non concerné
	◯	◯	◯	◯

Vos remarques :

VOS IMPRESSIONS sur l'hébergement

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant
• L'équipement de la chambre	◯	◯	◯	◯
• La propreté des locaux et du mobilier	◯	◯	◯	◯
• Le calme	◯	◯	◯	◯
• Les horaires (réveil, soins, toilette, visites)	◯	◯	◯	◯

VOS IMPRESSIONS sur la restauration

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant
• Variété	◯	◯	◯	◯
• Qualité (saveur)	◯	◯	◯	◯
• Quantité	◯	◯	◯	◯
• Présentation	◯	◯	◯	◯
• Amabilité du personnel	◯	◯	◯	◯
• Respect de vos choix et régimes	◯	◯	◯	◯

Vos remarques :

D'une manière générale, diriez-vous que votre séjour au sein de la clinique Mathilde vous a satisfait :	Pleinement	Normalement	Insuffisamment	Pas du tout
	◯	◯	◯	◯

Vos remarques :

Numéro de chambre : ____ **Séjour du :** ---------- **au** ----------

Vous pouvez le déposer dans la boîte placée dans le hall d'accueil ou nous le retourner par courrier. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Chirurgie ambulatoire

La chirurgie ambulatoire se définit comme l'ensemble des actes chirurgicaux ou examens endoscopiques nécessitant le recours à un bloc opératoire ou à une salle d'endoscopie et pour laquelle la durée de votre séjour est inférieure ou égale à 12 heures.

A la Clinique Mathilde, le service de chirurgie ambulatoire est divisé en plusieurs secteurs en fonction du type d'intervention et de l'anesthésie que vous allez avoir. (Secteurs adultes, fauteuils, chambres ou méridiennes, secteur enfants, pôle dédié à l'ophtalmologie, service de soins externes)

Du lundi au vendredi de 7h30 à 20h, une équipe d'infirmières vous accueille et vous prend en charge dans l'unité.

Les formalités administratives sont identiques à l'hospitalisation classique, vous pouvez vous reporter à la rubrique « Inscription ».

AVANT
votre intervention

- La pratique de la chirurgie ambulatoire nécessite **une consultation de pré-anesthésie.** Si celle-ci n'a pas été fixée, nous vous remercions d'appeler le secrétariat des anesthésistes pour la prévoir. (Tél. : 02 35 52 39 07).
  Sans cette consultation d'anesthésie, l'intervention sera reportée.

- N'oubliez pas de remplir, dater, signer, de rapporter **le questionnaire pré-anesthésique** qui vous a été remis à la consultation. Vous pouvez vous faire aider par votre médecin traitant.
- Apportez également les fiches d'information et de consentement signées par le praticien et l'anesthésiste.

LE JOUR
de votre intervention

- **Vous devez obligatoirement vous présenter à l'accueil pour valider votre dossier administratif :**
  - Au rez-de-chaussée du bâtiment ophtalmologie pour le pôle ophtalmologie
  - A l'accueil de la clinique pour la chirurgie ambulatoire classique

- Vous devez **respecter les consignes données lors de la consultation d'anesthésie (à jeun).**

- Vous pouvez prendre vos médicaments habituels au moment prescrit avec un demi- verre d'eau, **sauf contre-indication médicale et avec l'accord de l'anesthésiste ou du chirurgien.**

- Vous devez apporter tout votre traitement habituel pour en assurer la continuité après l'intervention.

- **Apportez les examens en votre possession :** ordonnance, bilan sanguin, électrocardiogramme, électromyogramme, courrier médical, carte de groupe sanguin, examens radiologiques et le carnet de santé pour les enfants.

- **Prenez votre douche à la Bétadine®** la veille et le matin de l'intervention (sauf allergie à la bétadine, utilisez un autre savon) **avant de vous rendre à la clinique.**
  Ne mettez ni rouge à lèvres, ni vernis à ongle, ni maquillage, de façon à ne pas gêner la surveillance de l'anesthésie, et ceci même pour une anesthésie locale.

- Evitez les lentilles de contact.
  Signalez à l'infirmière si vous portez un appareil auditif.
  Si vous portez un appareil dentaire vous devrez le retirer avant d'aller au bloc opératoire.

- Prévoyez qu'une **personne adulte vienne vous rechercher.**
  Pensez à prévoir un numéro de téléphone pour la joindre facilement afin de la prévenir de l'heure de votre sortie.

- N'apportez ni montre, ni bijoux, ni objets de valeurs. Enlevez les piercings.
  Prévoyez un nécessaire de toilette, des chaussures et des vêtements adaptés à votre intervention.

APRÈS
votre intervention

- Il est obligatoire **de repartir accompagné** d'une personne adulte. L'anesthésie, même locale, interdit de conduire pendant les 24 heures qui suivent l'opération. Ce délai peut être plus long selon le type d'intervention. Pour les enfants il est recommandé que la personne accompagnante ne soit pas celle qui conduit la voiture.

- **Vous ne devez pas être seul(e) la nuit suivant votre intervention.**
  Vous devez disposer d'un téléphone pour pouvoir appeler la clinique en cas de difficultés.

- **La sortie est autorisée par le chirurgien et/ou l'anesthésiste,** mais elle n'est possible qu'après avoir vu l'infirmière du service qui vous donnera les derniers conseils de sortie.

- **Une hospitalisation la nuit suivant votre intervention peut s'avérer nécessaire.**

Avec l'accord de votre chirurgien et /ou de l'anesthésiste, vous reprendrez vos médicaments habituels s'il y a lieu, ainsi que le traitement prescrit sur l'ordonnance qui vous sera éventuellement remise à la clinique.

APRÈS
la sortie

- **Au moindre problème, nous sommes à votre disposition et vous pouvez contacter le secrétariat du médecin, en priorité, ou la clinique 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en téléphonant au 02 32 81 10 10, en précisant le nom de votre chirurgien.**

- Pour toute information complémentaire après votre sortie, prenez contact avec le secrétariat de votre chirurgien.

Les soins externes

Certains actes ne nécessitant pas d'hospitalisation (biopsie, actes diagnostiques...) peuvent être réalisés dans l'unité de Soins Externes.

La biothérapie

Les biothérapies sont utilisées depuis 2006 à la Clinique Mathilde, essentiellement dans les maladies inflammatoires chroniques intestinales (Crohn ou rectocolite hémorragique) et en rhumatologie. Le service de biothérapie est situé dans le service ambulatoire au 1er étage de la Clinique. Cette méthode thérapeutique permet, soit d'initier le traitement en éduquant le patient à le poursuivre à domicile dans le cas d'injections sous cutanées, soit de réaliser des perfusions intra-veineuses et un suivi régulier.

Unité de médecine et de chimiothérapie

La Clinique Mathilde dispose d'un agrément pour le traitement du cancer et met à votre disposition des spécialistes habilités à prendre en charge cette maladie. Une unité de chimiothérapie (16 lits et places) et une unité de médecine composée de 16 lits dont 2 lits identifiés soins palliatifs permettent de mettre en place les thérapeutiques du cancer dans la sérénité, le confort et la confidentialité.

SOINS de support

Dans le cadre de votre hospitalisation, une équipe pluridisciplinaire dite équipe de soins de support est à votre disposition et se propose de vous aider au quotidien à faire face à votre maladie avec comme principal objectif l'amélioration de votre qualité de vie.

Elle est composée de :

- Médecins spécialistes (oncologues, oncogériatre, spécialiste de la douleur)
- Infirmièr(e)s
- Psychologue
- Diététicienne
- Socio-esthéticienne
- Infirmière stomathérapeute
- Infirmière référente douleur
- Kinésithérapeute
- Sophrologue coordinatrice en cancérologie

Chaque professionnel intervient à votre demande, vous pouvez contacter chaque intervenant directement si vous souhaitez les rencontrer. Lors d'entretien(s) individuel(s), une évaluation de vos besoins est effectuée par l'infirmière de l'unité de chimiothérapie et ainsi une proposition de soutien adapté et /ou projet d'accompagnement est proposé.

Nos objectifs sont de proposer écoute, conseil, information, suivi personnalisé, éducation thérapeutique, orientation vers d'autres dispositifs d'aide, aide à la rédaction des directives anticipées, droits et information, explication sur la stratégie thérapeutique.

Tous ces entretiens et soins font partie de votre prise en charge et sont totalement gratuits.

SOINS de qualité

Les équipes médicales et soignantes sont présentes pour vous accueillir dans un climat chaleureux, afin de vous offrir une prise en charge personnalisée et efficace. Votre venue à la clinique dans le cadre d'une intervention chirurgicale pour affection cancéreuse pourra se poursuivre sur notre site, si vous le souhaitez, grâce à la présence dans l'établissement de spécialistes qualifiés en oncologie, d'une unité de chimiothérapie et d'une unité d'hospitalisation de médecine. Notre objectif étant d'offrir une prise en charge longitudinale et continue tout au long des étapes de votre maladie.

Nous accordons une attention particulière à la qualité des soins dispensés et souhaitons une prise en charge optimisée incluant la discussion de votre cas dans le cadre de réunions de concertations pluridisciplinaires (RCP) hebdomadaires permettant de proposer une réflexion stratégique de votre cas dans une dimension personnalisée. Le projet de traitement vous sera expliqué et détaillé lors de la remise d'un plan personnalisé de soins (PPS) respectueux des recommandations de prise en charge validées. Un accès à la recherche clinique vous permettant de bénéficier de thérapeutiques innovantes est assuré par la présence sur notre site d'une attachée de recherche clinique qui peut, selon vos souhaits, proposer une participation à une démarche d'évaluation.

Doctrine

Combattre une affection cancéreuse reste une épreuve et représentera dans votre existence une étape qu'il est parfois difficile de surmonter. Nous n'avons, bien entendu, pas la prétention de faire mieux que d'autres mais notre engagement est de vous proposer des soins de qualité tant sur le plan de la stratégie thérapeutique qu'en terme d'humanité et d'écoute. Votre prise en charge ne doit pas s'arrêter à une intervention chirurgicale mais doit s'intégrer dans une dimension globale et personnalisée de votre cas, nous devons vous accompagner tout au long des étapes de votre maladie, votre spécialiste référent souhaitera acquérir votre confiance et s'attachera à organiser vos soins en tant que médecin référent.

Service Maternité

Quel que soit le terme de votre grossesse, nous vous accueillons de jour comme de nuit au 1er étage de la clinique (bloc obstétrical).

EN ATTENDANT *votre enfant*

La clinique Mathilde se met à votre disposition pour répondre à vos questions pendant votre grossesse.

Nous vous conseillons de vous inscrire le plus rapidement possible.
Si vous le désirez, une visite de la maternité est organisée 1 samedi sur 2 à 16H30 (semaine paire)

Nous vous proposons :

- Un entretien prénatal avec une sage-femme à partir du 4e mois de grossesse afin de mieux répondre à votre projet de naissance. Vous pouvez prendre rendez-vous sur https://www.doctolib.fr/clinique-privée/rouen/maternité

- Une consultation d'aide au sevrage tabagique est assurée par une sage-femme

- Des séances d'acupuncture sont assurées par les sages-femmes pour les petits maux de la grossesse.

- Une réunion d'information sur l'allaitement maternel le premier jeudi du mois à 10h00, en salle de préparation à la naissance, animée par l'association Association GRAINES DE PARENTALITÉ.

- De nombreux ateliers de préparation à la naissance vous sont proposés : Préparation aquatique, haptonomie, sophrologie, yoga, cours spécial papa, homéopathie, information sur l'allaitement, information diabète, atelier bébé, régulation comportement alimentaire ...
Pour toute information, merci de consulter notre site internet.

DÈS QUE VOTRE ENFANT s'annonce

Rendez-vous directement à la clinique. Vous y serez accueillie de jour comme de nuit par une sage-femme et une aide-soignante du bloc obstétrical.

Un obstétricien et un anesthésiste de garde sont présents 24/24.

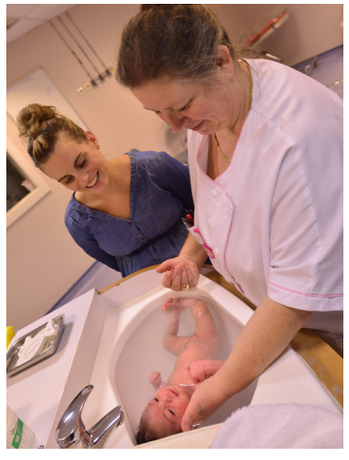

SERVICES PROPOSÉS lors de votre séjour

La clinique Mathilde souhaite rendre votre séjour le plus agréable possible. Notre équipe vous propose :

- Des réunions postnatales pluri hebdomadaires accessibles aux mamans venant d'accoucher.
- Les services d'un photographe professionnel pour vous et votre bébé.

Recommandations

Pour votre confort et celui de votre enfant, il vous est conseillé de limiter le nombre de vos visiteurs. Votre repos et celui du bébé sont essentiels dans les premiers jours.

La déclaration de naissance se fera impérativement dans les 5 jours suivant l'accouchement. Cette formalité est à effectuer au service Etat Civil de la Mairie de Rouen par le père ou un membre de la famille.
Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h45, le samedi de 9h à 11h30.

Votre sortie

Votre sortie est décidée par l'obstétricien et par le pédiatre.
Elle est possible à partir de 10 heures.
Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que lors du trajet de retour à votre domicile, votre enfant doit être placé dans un dispositif sécurisé et adapté à son poids.

Demarche qualité

Notre approche de la qualité est une approche globale visant à couvrir tous les domaines de notre activité, aussi bien les soins que nous prodiguons, nos infrastructures et équipements, et l'approche humaine inhérente à l'exercice de notre métier.

Pour mettre en œuvre cette vision qualitative globale, notre personnel (médical, paramédical, administratif, technique) est organisé en différents comités et groupes de travail, détaillés dans ces pages.

LA CONFÉRENCE
Médicale d'établissement (CME)

L'ensemble des professions médicales de l'établissement forme la C.M.E.

Elle est organisée autour de groupes de travail thématiques représentés par son bureau. La CME contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et à l'élaboration de projets relatifs aux conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.

LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE
les infections nosocomiales (CLIN)

Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient, et si elle n'était pas présente, ni en incubation au début de la prise en charge. (Définition IAS, Ministère de la Santé 2007).

Au sein de la clinique, le CLIN a pour mission d'**organiser, planifier et animer** les actions de prévention des risques d'infections liés à l'hospitalisation.

La Clinique Mathilde a une politique volontariste de prévention **des risques infectieux** et bénéficie d'une équipe opérationnelle **d'hygiène active.**
Nous réalisons une évaluation régulière de nos pratiques dans le but de lutter contre les infections associées aux soins.
Chaque année, le Ministère de la Santé recueille les moyens mis en œuvre par l'établissement **sous forme d'indicateurs qui sont mis à la disposition du public.**
Lutter contre les conséquences parfois dramatiques de ces infections est un en jeu de santé publique **auquel vous aussi devez participer** en observant des règles simples comme, par exemple :

- **Utiliser les solutions hydro alcooliques à votre disposition dans les chambres,** avant et après la visite d'un malade pour éviter **la transmission** et le manuportage des microbes
- **Pratiquer** la préparation préopératoire qui vous est proposée.
- Accepter l'isolement d'un malade : c'est une pratique de soins courante et temporaire qui ne préjuge pas de la gravité de son état.
- Limiter l'accès des enfants et le nombre de visiteurs dans les chambres
- Interroger le personnel soignant sur les précautions à prendre lors de vos visites
- Admettre que ce que vous apportez aux malades (fleurs, aliments extérieurs.) puisse vous être refusé par l'équipe médicale pour des raisons d'hygiène.

Aidez-nous dans notre action pour lutter contre les infections nosocomiales.

LE COMITÉ DE LUTTE
contre la douleur (CLUD)

La loi du 4 mars 2002 rappelle que « toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée ».
Un comité de lutte contre la douleur est constitué au sein de la clinique et est composé d'un médecin, IDE, AS, psychologue, kinésithérapeutes.
L'équipe soignante qui vous entoure est là pour vous aider à mieux gérer votre douleur. Elle est à votre écoute pour évaluer son intensité et pour vous proposer, avec la collaboration de votre praticien, les moyens les plus adaptés à votre situation.

Pharmacovigilance

Notre établissement est engagé depuis 2005, dans une politique de bon usage du médicament et des dispositifs médicaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Nous réalisons une évaluation régulière du circuit du médicament et des dispositifs médicaux implantables, afin de garantir la sécurité de la prise en charge.

LE COMITÉ DES USAGERS
et de la qualité de la prise en charge

La CDU a pour mission « de veiller au respect des droits des usagers et contribuer à l'amélioration de la qualité des personnes malades. Elle est aussi susceptible d'assister et d'orienter toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement et de l'informer sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnel dont elle dispose. »
De plus, elle doit recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie en particulier sur toutes vos plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions : c'est pourquoi il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part.

Deux représentants des usagers sont désignés par l'Agence Régionale de Santé :

- **Mme GESLIN** - CSF/UDAF 76 - **02.76.51.71.44**
- **Mme LEVILLAIN** - FYBROMYALGIE France - **06.73.67.93.04**

Si vous souhaitez saisir la Commission, écrivez à son Directeur à l'adresse de la Clinique Mathilde.

LE COMITÉ DE LIAISON
en alimentation et nutrition (CLAN)

Il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement en matière d'alimentation et de nutrition. Le comité a pour vocation à participer par ses avis ou propositions à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des malades et à la qualité de la prestation alimentation-nutrition, par trois sous-commissions :

- Alimentation
- Nutrition entérale
- Nutrition parentérale

LE COMITÉ DE SÉCURITÉ TRANSFUSIONNELLE
et d'hémovigilance

Il est compétent pour les questions relatives à la thérapeutique transfusionnelle, à l'organisation transfusionnelle, à la sécurité transfusionnelle et à l'hémovigilance.

Ses principales missions sont de :

- Rationaliser les prescriptions et engager des actions minimisant les risques résiduels dans la thérapeutique transfusionnelle
- Mettre en œuvre une organisation assurant la sécurité transfusionnelle
- Suivre les patients transfusés
- Créer une activité d'hémovigilance en évaluant de manière régulière les risques résiduels liés à la transfusion et en surveillant l 'émergence de risques nouveaux
- Mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre et en analyser les conséquences cliniques et financières.

De plus, il se tient informé des conditions de fonctionnement des dépôts de sang ; il est averti des incidents transfusionnels ; il présente à la Commission Médicale d'Etablissement un programme de formation en sécurité transfusionnelle destiné aux personnes concernées et lui remet un rapport annuel d'activité.

LE COMITÉ
d'éthique

Le comité d'éthique de la Clinique Mathilde est une instance consultative et indépendante.
Elle est lieu de débat et tenue à leur confidentialité.
Ce comité a pour mission :

- D'identifier les problèmes éthiques rencontrés dans l'établissement,
- De favoriser la réflexion sur le sens du soin,
- De produire des avis ou des orientations générales à partir d'études de cas, de questions particulières ou de thèmes généraux,
- De diffuser en interne des réflexions et des recommandations.

Il est tenu au respect du secret professionnel.

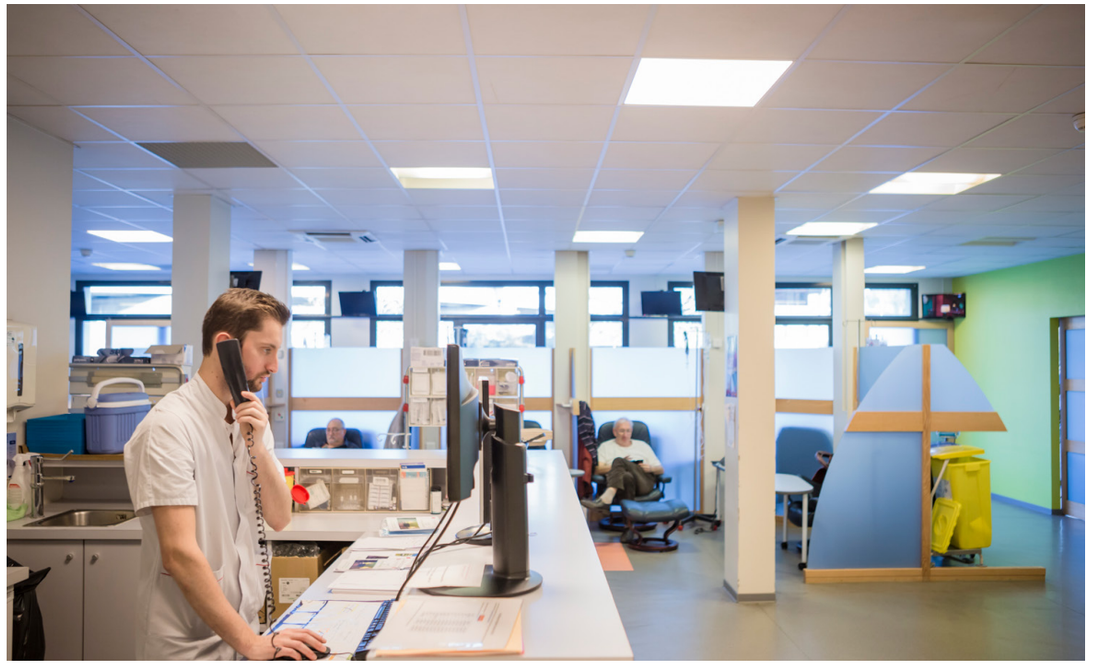

Charte de la personne hospitalisée

La circulaire ministérielle n° 2006-90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées énonce les 11 principes généraux :

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2. Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins.** Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3. **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec l**e consentement libre et éclairé du patient.** Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5. **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6. Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. S**on accord est donné par écrit.** Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8. **La personne hospitalisée est traitée avec égards.** Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations personnelles,** administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès **direct aux informations de santé la concernant.** Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose d**u droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Droits et informations

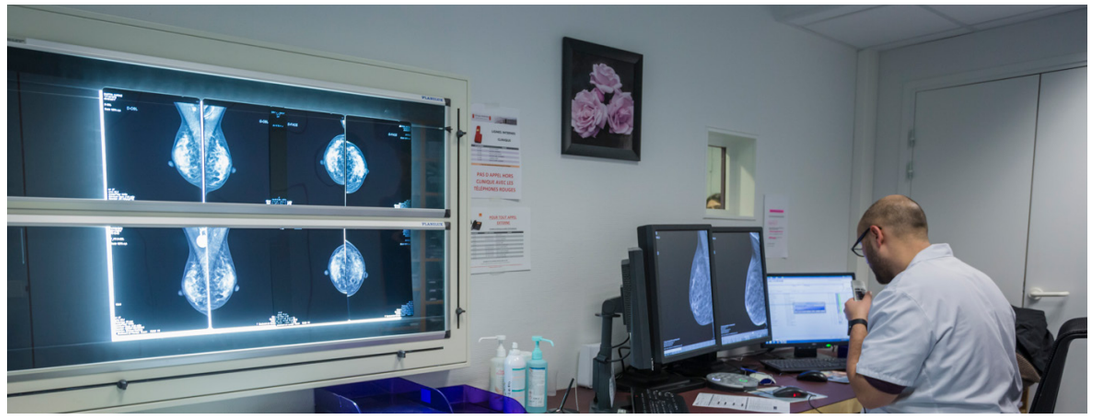

Accès au dossier médical
R. 1111-2 à R. 1111-9 du code de la santé publique

- Le dossier médical regroupe l'ensemble des données administratives et médicales relatives à votre hospitalisation.
- Le dossier médical constitué au sein de l'établissement comporte toutes les informations de santé vous concernant.
- Il vous est possible d'accéder à ces informations en faisant la demande auprès de la direction en joignant impérativement la copie de votre pièce d'identité. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter votre dossier sur place, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante-huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.
Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Prendre rendez-vous au 02.32.81.08.22.
Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction et d'envoi (si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.
Votre dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.
Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accessibilité à votre dossier médical, une fiche informative est à votre disposition au secrétariat de direction : 02.32.81.08.22.

- Chaque patient hospitalisé peut exercer son droit de contestation et de rectification prévu à l'article 36 de la loi du 6 janvier 1978, selon lequel « le titulaire du droit d'accès peut exiger que soient (...) rectifiées ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes (...) ou dont la collecte (...) est interdite. »

Plaintes et réclamations
Cf. articles R. 1112-79 à R. 1112-94 du code de la santé publique

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable du service concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez demander à rencontrer la personne déléguée par la direction de l'établissement pour recueillir votre plainte ou réclamation. Si vous préférez, vous pouvez écrire.

A cette fin la Clinique Mathilde vous offre la possibilité de saisir :

- son médiateur médical si votre plainte met en cause l'organisation des soins ou le fonctionnement médical du service, son médiateur, non médecin, si votre plainte ou réclamation est de nature autre que médicale
- les médiateurs peuvent le cas échéant être saisis simultanément

Cette personne veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. Elle fera le lien avec la commission des usagers (CDU).
Le (ou les) médiateur(s) vous recevra, vous et votre famille éventuellement, pour examiner les difficultés que vous rencontrez.
Outre les médiateurs, la CDU se compose du directeur de l'établissement et de trois représentants des usagers.

Directives anticipées
L. 1111-11 du code de la santé publique

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipé es pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées à tout moment. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.
Si vous souhaitez en savoir plus sur les directives anticipées, une fiche informative est à votre disposition auprès du responsable du service concerné.

MÉDICAMENTS DÉRIVÉS DU SANG
information systématique du patient avant traitement

Votre médecin vous a prescrit un médicament dérivé du sang utile dans votre situation.

Qu'est-ce qu'un médicament dérivé du sang ?

C'est un produit fabriqué à partir du sang ou du plasma humain. Comme tout médicament, il n'est autorisé à être utilisé chez les malades qu'après évaluation par l'agence du médicament, de sa qualité, de sa sécurité et de son efficacité et il est distribué par des pharmaciens. Comme tous les médicaments, il peut entraîner des effets indésirables dont vous pouvez parler avec votre médecin.
La sécurité vis-à-vis des maladies infectieuses est assurée par trois mesures qui s'additionnent :

- La sélection des donneurs de sang.
- Les tests de dépistage effectués sur chaque don du sang.
- Le procédé de fabrication qui comporte des traitements d'élimination et d'inactivation des virus par des méthodes validées ainsi que des contrôles qui sont effectués à différents stades de la fabrication.

Un système dit de « traçabilité » permet de suivre ces médicaments, de chaque don de sang jusqu'à chaque malade qui reçoit ces médicaments et inversement, de chaque malade jusqu'aux dons de sang ayant servi à la préparation du médicament. Les pharmaciens qui délivrent ces médicaments sont tenus de conserver les noms des malades qui ont reçu chacun des lots.

Sécurité vis-à-vis des virus et autres agents infectieux

Les virus du sida et des hépatites B et C sont éliminés et/ ou inactivés au cours de la fabrication. Certains autres virus, par exemple le virus de l'hépatite A, peuvent être partiellement résistants aux méthodes d'inactivation ou d'élimination utilisées lors de la préparation de certains médicaments comme les facteurs de coagulation. Aussi, il est recommandé de vacciner contre l'hépatite A les malades qui reçoivent régulièrement des facteurs de coagulation.
Par ailleurs, aucun cas de la maladie de Creutzfeld-Jakob lié aux médicaments dérivés du sang n'a été constaté à ce jour dans le monde.
Si vous vous posez d'autres questions, vous pouvez en parler à votre médecin.

Qu'est-ce qu'une mesure de rappel de lot d'un médicament ?

Comme pour tout médicament, l'agence du médicament peut être amenée à prendre des mesures de rappel de lots de médicaments dérivés du sang, c'est-à-dire à suspendre leur utilisation et à faire rappeler par le fabricant les produits en stock dans les pharmacies, les services des hôpitaux, ainsi que chez les malades qui en détiennent.

Deux types de rappels existent, le « rappel de précaution » et le rappel lié à un risque avéré pour la santé des malades.

TRANSFUSION DE PRODUITS SANGUINS LABILES
information systématique du patient avant traitement

La transfusion est indispensable à de très nombreux traitements en médecine et en chirurgie. Chaque année, en France, environ 2 900 000 dons de sang permettent de traiter plusieurs centaines de milliers de malades.

Qu'allez-vous recevoir ?

Les produits appelés globules rouges, plaquettes ou plasma frais congelé (exceptionnellement, globules blancs) sont des produits sanguins labiles. Ils proviennent des dons de donneurs bénévoles. Ils sont rigoureusement contrôlés et répondent à des normes obligatoires de sécurité et de qualité : sélection des donneurs, tests de dépistage sur chaque don, règles pour assurer la qualité sur toute la chaîne, du donneur au malade. Le traitement qui vous est proposé est nécessaire à votre état de santé actuel. Votre médecin a bien étudié les bénéfices pour vous ainsi que les risques éventuels.

Quels sont aujourd'hui les risques connus de ce traitement ?

Comme tout traitement, la transfusion comporte des risques. Des réactions sans conséquences graves peuvent survenir pendant et après transfusion, comme de l'urticaire ou des frissons et de la fièvre, sans cause infectieuse. Les autres risques sont aujourd'hui limités grâce aux mesures déjà prises.
Il s'agit :

1. **Des risques résiduels de contamination.** Ils continuent de diminuer avec les progrès des connaissances et des techniques. Les estimations pour 2011 sont les suivantes :
   - une infection par le virus de l'hépatite B pour 1 100 000 transfusions
   - une infection par le virus de l'hépatite C pour 10 000 000
   - une infection par des bactéries pour plus de 6 000 000 de transfusions
   - une infection par le virus du sida pour trois millions de transfusions

2. Des risques liés aux très nombreux groupes sanguins :
   Le grand nombre de groupes sanguins différents d'une personne à l'autre impose de faire des examens obligatoires avant transfusion pour assurer votre sécurité : deux déterminations des groupes sanguins (A, B, O, AB et Rhésus) et une recherche d'anticorps irréguliers contre de nombreux groupes. Une dernière vérification sera effectuée à votre chevet en cas de transfusion de concentrés de globules rouges. Malgré toutes ces précautions, des anticorps irréguliers apparaissent chez certains malades (dans 1 à 5 % des cas généralement).

Pour dépister et traiter, si nécessaire, d'éventuelles complications le plus tôt possible, il est recommandé de surveiller les personnes transfusées. C'est pourquoi votre médecin va vous proposer des tests de dépistage (du virus du sida et de l'hépatite C notamment) avant et trois mois après vos transfusions et, suivant votre situation, une recherche d'anticorps irréguliers après transfusion.
Dans tous les cas, vous serez informé des résultats d'examens qui auront été effectués. Si un résultat vis à vis d'un virus se révélait positif, une consultation et des contrôles vous seraient proposés. Si des anticorps irréguliers apparaissaient après une transfusion, il est nécessaire de le signaler en cas de nouvelle transfusion, pour votre sécurité.

D'autres risques pourraient–ils survenir ?

Aucun cas de maladie de Creutzfeld-Jakob lié à la transfusion n'a été constaté à ce jour dans le monde. Cependant, ce risque théorique ou d'autres, aujourd'hui inconnus, ne peuvent être exclus. Toutes les mesures de prévention de ces risques, aujourd'hui possibles, ont été prises, notamment dans la sélection des donneurs de sang et dans la préparation des produits.

En outre, une surveillance nationale des incidents de la transfusion a été mise en place depuis 1994 (l'hémovigilance). Les recherches scientifiques sont très suivies. Si cela s'avérait nécessaire, des informations complémentaires vous seraient communiquées.

Toutefois, si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires sur le produit que vous avez reçu, vous pouvez vous adresser au médecin du service où vous avez été transfusé ou à la direction de l'établissement de santé concerné.

Conservez les documents que vous allez recevoir

Un document écrit comportant la date de vos transfusions, l'établissement et le service où vous avez été transfusé(e), le type et le nombre des produits sanguins labiles que vous avez reçus, vous sera remis avant votre sortie de l'hôpital ou de la clinique. Conservez ce document avec soin et montrez-le à votre médecin traitant. Il en a besoin pour assurer votre suivi médical.

Il est utile de faire inscrire ce traitement sur votre carnet de santé et d'informer votre médecin traitant de vos changements de domicile ou de lieu de traitement. Votre médecin est à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez. N'hésitez pas à en parler avec lui.

1 RAPPEL
« de précaution »

C'est une mesure de rappel prise à la suite d'une information nouvelle sur le donneur, prise par précaution dans la mesure où, en l'état des connaissances et des techniques du moment, la sécurité du produit n'est pas remise en cause.

A titre d'exemples :

- L'information peut porter sur un donneur dont le test de dépistage pour le virus du sida, de l'hépatite B ou de l'hépatite C est devenu positif après son don. Dans ce cas, bien que ces virus soient inactivés au cours de la fabrication des médicaments dérivés du sang, les produits peuvent être rappelés par mesure de précaution ;
- Il peut également s'agir de l'apparition, chez un donneur, d'une maladie de Creutzfeld-Jakob postérieurement à son don. A ce jour, aucun cas de contamination par administration d'un médicament dérivé du sang n'a été rapporté ; toutefois, les produits préparés à partir du don de ce donneur sont rappelés par mesure de précaution.

Cependant, la décision de rappel ne peut être prise que lorsque ces informations deviennent disponibles. C'est pourquoi le rappel a souvent lieu quelques semaines ou mois, voire même années, après la distribution du médicament par les pharmacies.

2 RAPPEL
en raison d'un risque avéré pour la santé

Cette mesure de rappel est justifiée par le fait qu'un risque à utiliser le produit est détecté. Ces mesures existent déjà pour les autres médicaments et font l'objet de la diffusion d'une information par l'intermédiaire des médias (télévision, presse...) en plus de l'information destinée aussi bien aux médecins et aux pharmaciens qu'aux usagers.
Si un tel risque survenait pour un médicament dérivé du sang, les mêmes mesures (rappel et annonces dans les médias) seraient mises en place immédiatement.

3 SURVEILLANCE
de l'utilisation immédiate et à long terme

De plus, il existe une surveillance permanente nationale de la sécurité d'emploi de tous les médicaments mis sur le marché (pharmacovigilance). Les effets indésirables ou inattendus, survenant au cours d'un traitement médicamenteux, sont déclarés par les médecins, enregistrés, analysés et des mesures sont prises chaque fois que nécessaire. Il est donc important de signaler à votre médecin tout effet indésirable que vous pourriez ressentir.
A l'avenir, en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, il pourrait être important, par exemple en cas d'apparition d'un risque encore inconnu à ce jour, que vous puissiez être recontacté(e).
C'est pourquoi, il convient que votre médecin inscrive le traitement que vous allez recevoir sur le carnet de santé (ou sur le carnet d'hémophile) et que vous informiez votre médecin traitant de vos changements de domicile ou de lieu de traitement.

Personne de confiance
art. L. 1111-6 du code de la santé publique

Vous pouvez désigner par écrit une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance pour vous accompagner tout au long des soins ou des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considérera comme votre « personne de confiance » sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.
Si vous souhaitez en savoir plus sur la personne de confiance, une fiche informative est à votre disposition à l'Accueil / Admissions.
Lors de votre admission, vous pourrez désigner, au moyen de la fiche détachable jointe en page 8, la personne de confiance de votre choix.

Les textes suivants sont extraits de la circulaire n0 98-231 du 9 avril 1998, relative à l'information des malades en matière de risques liés aux produits sanguins labiles et aux médicaments dérivés du sang, et sur les différentes mesures de rappel effectuées sur ces produits sanguins.

Don d'organes

Les principes aujourd'hui applicables en France en matière de dons d'organes sont principalement issus de la loi bioéthique du 6 août 2004 et du code civil qui pose désormais : « Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité médicale pour la personne ou à titre exceptionnel dans l'intérêt thérapeutique d'autrui ».

Cette loi dispense de l'obtention du consentement explicite du « donneur ». Toutefois deux hypothèses dans lesquelles la présomption de consentement peut être renversée :

- lorsque la personne, de son vivant, a fait connaître son refus d'un prélèvement sur son corps après la mort (Registre national du refus)
- ou en cas de témoignage de ce refus par les proches.

Plan de la clinique

CONSULTATION MATHILDE II
Cardiologie - Rhumathologie
ORL (CMF) - Dermatologie
Podologie - Posturologie
Psychiatrie - Aigue Marine 2

BÂTIMENT PRINCIPAL
Hospitalisation
Chirurgie, Maternité
Médecine
Ambulatoire
Chimiothérapie
Soins externes

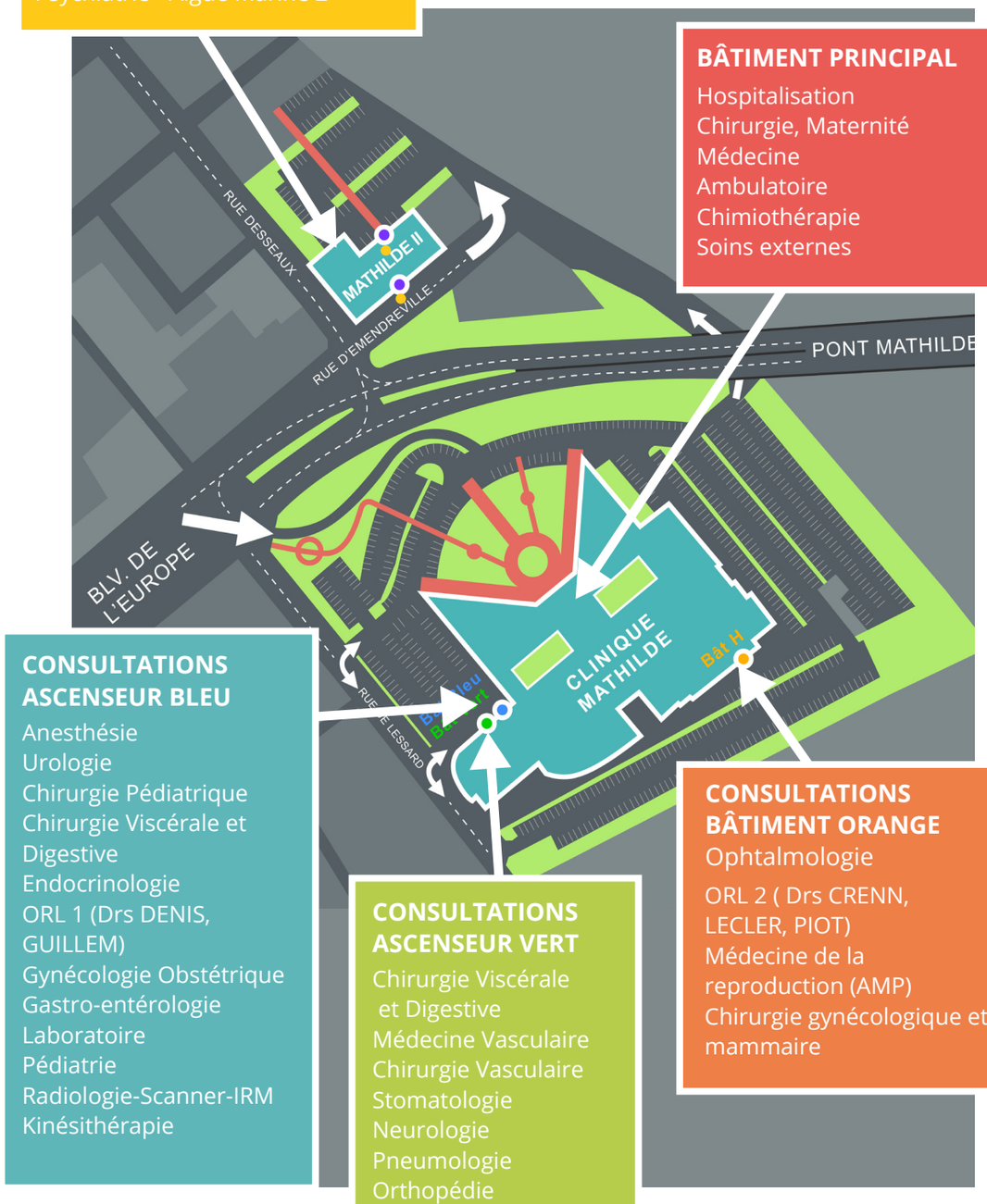

CONSULTATIONS ASCENSEUR BLEU
Anesthésie
Urologie
Chirurgie Pédiatrique
Chirurgie Viscérale et Digestive
Endocrinologie
ORL 1 (Drs DENIS, GUILLEM)
Gynécologie Obstétrique
Gastro-entérologie
Laboratoire
Pédiatrie
Radiologie-Scanner-IRM
Kinésithérapie

CONSULTATIONS ASCENSEUR VERT
Chirurgie Viscérale et Digestive
Médecine Vasculaire
Chirurgie Vasculaire
Stomatologie
Neurologie
Pneumologie
Orthopédie
Gynécologie Médicale

CONSULTATIONS BÂTIMENT ORANGE
Ophtalmologie
ORL 2 (Drs CRENN, LECLER, PIOT)
Médecine de la reproduction (AMP)
Chirurgie gynécologique et mammaire

Accès à l'accueil et aux parkings

Avant de venir, vous pouvez repérer sur l'annuaire de la clinique le parking qui vous est conseillé pour la consultation du praticien.

Le parking P1 est recommandé pour les consultations dans le bâtiment orange.

Le parking P2 est recommandé pour les personnes hospitalisées et leurs visiteurs.

Le parking P3 est recommandé pour les consultations dans les bâtiments vert et bleu.

Les parkings sont réglementés et ouverts 24h/24 et 7j/7

Nous Contacter

Standard : 02 32 81 10 10
7j/7 et 24h/24

Urgences maternité : 02 32 81 08 47

Nos Horaires

Accueil :
24h/24 et 7j/7

Visites :
Autorisées de 13h à 20h tous les jours

CLINIQUE **MATHILDE**

Chirurgie
Maternité
Médecine
Cancérologie

clinique-mathilde.fr